

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° IV-8 24SGADL0103

**SEANCE DU
27 JUIN 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de conseillers présents : 45
Date de convocation : 21 juin 2024
Date d'affichage : 28 juin 2024

OBJET : Association AGIRE - Agir pour l'insertion, la Réussite et l'Emploi - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2024
--

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 53
Nombre de Conseillers ayant voté pour : 53
Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0
Nombre de Conseillers :
<ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 8 • n'ayant pas donné pouvoir : 18

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 27 juin à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - M. Bernard FREDON - M. Jean GIRARDON - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Noël VALETTE

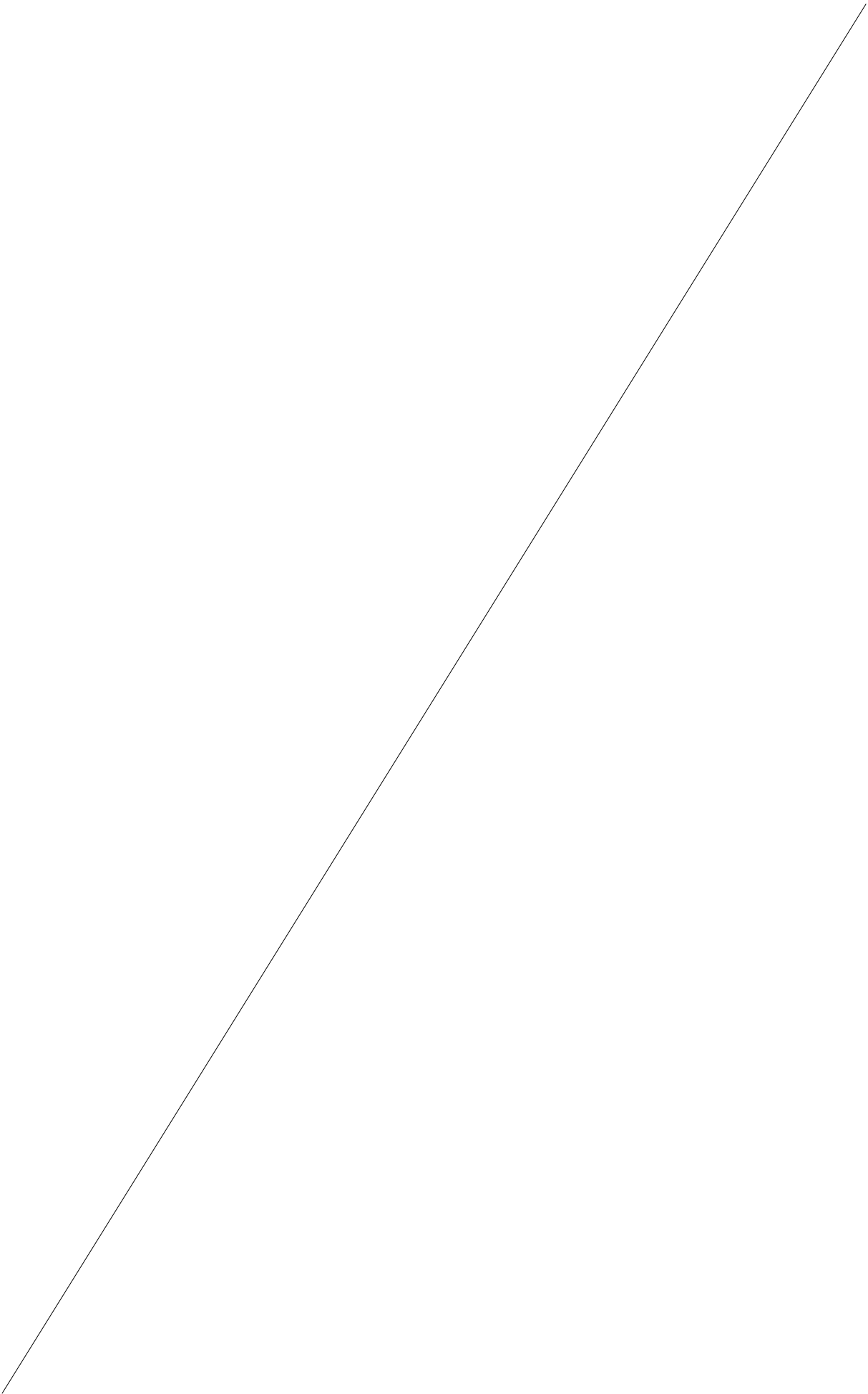
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR
Mme Jocelyne BLONDEAU
M. Yohann CASSIER
M. Armando DE ABREU
M. Christophe DUMONT
M. Lionel DUPARAY
Mme Pascale FALLOURD
Mme Marie-Thérèse FRIZOT
Mme Amélie GHULAM NABI
M. Cyril GOMET
M. Christian GRAND
M. Didier LAUBERAT
Mme Monique LODDO
M. Frédéric MARASCIA
Mme Viviane PERRIN
Mme Christelle ROUX-AMRANE
M. Laurent SELVEZ
M. Guy SOUVIGNY
M. COMMEAU (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jérémy PINTO)
Mme PICARD (pouvoir à Mme Paulette MATRAY)
M. PRIET (pouvoir à M. Abdoukader ATTEYE)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Barbara SARANDAO



Le rapporteur expose :

« L'Association AGIRE (Agir pour l'Insertion, la Réussite et l'Emploi) a pour mission la mise en œuvre et la coordination des actions d'insertion, d'accompagnement, d'accueil et d'orientation du bassin du Creusot et de Montceau-les-Mines. Ces missions qui étaient auparavant portées par les associations, MIFE, APIE et Creusot Montceau Mission Locale. Elle assure aussi la gestion de tout dispositif d'insertion, de formation, d'accueil et d'orientation existant ou à créer ;

Cette association est structurée en différents pôles :

- « Accueil, information et Orientation » qui aide les demandeurs à accéder aux offres d'emplois disponibles sur le territoire communautaire ;
- « Insertion, emploi » en charge de l'accompagnement du public jeune et adulte sur le marché de l'emploi et dans le processus de réinsertion ;
- « Relations entreprises » chargé de favoriser la mise en relations des demandeurs d'emplois et des entreprises.

De par son domaine d'intervention et les actions qu'elle mène, l'association AGIRE contribue à la satisfaction de l'intérêt général puisqu'elle assure l'insertion professionnelle de publics en difficulté sur le marché de l'emploi du territoire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

En effet, l'importance de l'accompagnement du public éloigné de l'emploi avec des chômeurs longue durée, bénéficiaires du RSA, ou des jeunes déscolarisés fait de l'insertion un enjeu majeur de la collectivité eu égard à la compétence de cette dernière en matière d'insertion.

A son initiative, AGIRE met notamment en œuvre les actions suivantes :

- Animation d'un centre ressources en matière d'emploi, d'économie ou encore de formation destinée aux professionnels et particuliers,
- Aide des entreprises locales au recueil et à la formulation des besoins en matière d'emploi et de formation,
- Accompagnement des personnes qui souhaitent bénéficier d'une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE),
- Animation et gestion du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) sur l'ensemble du territoire.
- Animation et coordination de la clause sociale dans les marchés publics,
- Animation de la Mission Locale pour l'accompagnement social et professionnel des jeunes de 16 à 25 ans,
- Animation et accompagnement du contrat d'engagement jeune,
- Animation de la plateforme de lutte contre l'illettrisme par le repérage et l'accompagnement des publics,
- Mise en place d'actions de formations collectives pour les publics en situations d'illettrisme et FLE,
- Animation des Points Relais en conseil en évolution professionnelle pour les salariés en projets d'évolution ou de reconversion via le marché France Compétences,
- Développement du label Empl'itude pour valoriser les entreprises dans leurs démarches RSE et les faire évoluer dans leurs pratiques RH,
- Animation de la plateforme mobilité.

Dans le cadre de la réalisation de ses actions, l'association AGIRE a sollicité le soutien financier de la CUCM à hauteur de 551 225 €.

La subvention sollicitée permettrait de contribuer à la poursuite des actions menées par l'association. Ainsi la Communauté Urbaine Creusot Montceau entend aider l'Association, tout en respectant son autonomie, par l'allocation de moyens financiers.

L'établissement de conventions d'objectifs, conformément à l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 et de l'article 1^{er} du décret du 6 juin 2001, est obligatoire dès lors que la subvention excède 23 000 euros par an.

Elle a pour objet de préciser les rapports entre la Communauté Urbaine et l'Association, et d'en fixer les conditions d'application.

Ainsi, il vous est proposé d'attribuer à l'association AGIRE une subvention de 551 225 € et de signer avec elle une convention d'objectifs dont le projet est joint en annexe.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

Après en avoir délibéré,

Etant précisé que M. Christophe DUMONT, M. Lionel DUPARAY, Mme Pascale FALLOURD, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Christian GRAND, M. Didier LAUBERAT, Mme Monique LODDO, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, Mme Jocelyne BLONDEAU et M. Yohann CASSIER, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote

DECIDE

- D'approuver les termes de la convention d'objectifs à conclure avec l'association "AGIRE - Agir pour l'Insertion, la Réussite et l'Emploi" ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs 2024 ;
- D'autoriser le versement à l'Association d'une subvention de 551 225 € ;
- D'imputer les dépenses induites sur le budget correspondant.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 28 juin 2024
et publié, affiché ou notifié le 28 juin 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,
Daniel MEUNIER

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,
Daniel MEUNIER

